



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2020

Ordre du jour :

1. Dossier LUXEOSys

- Continuation des travaux

2. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Frank Colabianchi, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel remplaçant M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar remplaçant M. Claude Wiseler, M. Gilles Roth

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

Dossier LUXEOSys

- Continuation des travaux

Les députés ont reçu, en vue de la présente réunion, un projet de rapport préliminaire de 145 pages compilant les exposés des différents invités par rapport à certains sujets (voir le procès-verbal du 12 octobre 2020).

Mme la Présidente-Rapportrice Diane Adehm (CSV) passe la parole à l'assemblée pour entendre les réactions des membres de la ComExBu.

En l'absence d'autres réactions, Mme la Présidente-Rapportrice propose que les conclusions de la ComExBu se résument à :

- émettre des constatations suite aux entrevues,
- tirer des conclusions et / ou formuler des recommandations.

M. Guy Arendt (DP), co-rapporteur, entre davantage dans le détail et complète la proposition de Mme Adehm en suggérant que :

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire constate que, suite aux différentes entrevues que la commission a eues,

- elle se trouve face à un certain nombre de contradictions dont elle ne sait pas évaluer la véracité.

- La ComExBu estime qu'il n'y a pas lieu de convoquer une deuxième fois les mêmes invités ou d'élargir le cercle des personnes à entendre, vu qu'il y a de fortes chances que celles-ci répéteront purement et simplement ce qu'elles ont déjà dit lors de la 1^{ère} entrevue.

- La ComExBu devrait dès lors tirer ses propres conclusions.

- La ComExBu pourrait en outre proposer qu'à l'avenir, de grands chantiers / réalisations / acquisitions doivent être accompagnés de données chiffrées plus détaillées que ce fut le cas pour le projet de loi 7264 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre, où dans la rubrique concernant la fiche financière, il était indiqué : « *(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat) Vu les négociations contractuelles en cours, la fiche financière est confidentielle.* »

- La ComExBu souhaite en outre que la Chambre puisse exercer un contrôle plus poussé lors de l'exécution des travaux et de la réalisation des différentes étapes de l'objet pour lequel la Chambre a accordé une enveloppe financière.

Ce contrôle pourrait s'organiser de la même manière que le suivi des grands travaux réalisés par l'Administration des bâtiments publics, l'Administration des ponts et chaussées, le Fonds Belval ou par le biais du Fonds ferroviaire. Le ou les ministres en charge des dossiers devraient, à intervalles réguliers, présenter l'avancement des travaux et des crédits engagés.

M. le co-rapporteur Guy Arendt ajoute que le rapport de la ComExBu doit être finalisé dans les meilleurs délais, étant donné que le projet de loi 7542 portant modification de la loi du 14 août 2018 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre doit être évacué prochainement. Or, même s'il n'incombe pas à la ComExBu de s'immiscer dans les travaux de la Commission de la Défense, celle-ci devrait être dans la situation de pouvoir tirer ses conclusions en connaissance de cause et en tenant entre les mains le rapport de la ComExBu.

M. Sven Clement (Piraten) remercie les co-rapporteurs pour leur assiduité dans la rédaction du projet de rapport préliminaire. L'orateur estime que la ComExBu n'est pas en mesure de faire la différence entre vérité et mensonge par rapport aux faits présentés par les interlocuteurs. Or, certains invités ont donné des informations qui diffèrent de celles que d'autres invités ont présentées. Convoquer une nouvelle fois l'un ou l'autre des invités ne servira donc pas à grand-chose.

Une des missions de la ComExBu est de contrôler l'exécution du budget. M. Clement souhaiterait donc qu'une suite soit donnée à la constatation que toute la vérité n'a pas été révélée. M. Clement ne se prononce en définitive pas sur la forme que cette suite devrait prendre. Cela pourrait être une commission d'enquête qui devrait se prononcer sur les raisons qui ont mené à la situation dans laquelle se trouve actuellement la ComExBu. L'orateur ne peut en aucun cas se montrer satisfait avec les conclusions proposées par M. Arendt.

M. André Bauler (DP) est d'accord pour dire que la ComExBu est arrivée au bout de ses moyens. Il aurait été vital que la Chambre ait disposé dès le début de tous les éléments pour lui permettre d'estimer si l'enveloppe proposée par le Gouvernement est suffisante. L'orateur ne peut pas se défaire de l'impression que la communication entre les différentes instances impliquées était loin d'être optimale.

M. David Wagner (déi Lénk), rappelant l'envergure de la dépense, ne peut pas se rallier à des conclusions qui se limiteraient à émettre des constatations. Il rappelle que d'autres parlements instaurent des commissions spéciales ou des commissions d'enquête quand ils estiment que le pouvoir exécutif n'a pas géré les deniers publics en bon père de famille. M. Wagner s'exprime en faveur de la mise en place d'une commission d'enquête.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) ne voit pas l'utilité d'une commission d'enquête vu que celle-ci devrait répéter les mêmes étapes et inviter les mêmes personnes qui tiendraient les mêmes propos que devant la ComExBu, avec un résultat incertain.

L'orateur constate que, pour évaluer les coûts définitifs, des études ont été effectuées après le vote de la loi, alors qu'il aurait été utile de les effectuer avant le vote du texte à la Chambre des Députés.

Il aurait aussi fallu avoir davantage de certitude sur les compétences et capacités des différents partenaires potentiels comme l'Armée.

Il aurait en outre fallu que la Chambre des Députés ait disposé d'un relevé de l'ensemble des dépenses. Procéder par tranches ne permet pas à la Chambre d'avoir un aperçu sur l'envergure du projet.

Mme la Présidente rappelle que le Conseil d'Etat avait monnayé l'absence de la fiche financière « *Le Conseil d'Etat regrette que, sous couvert de la confidentialité de négociations qui seraient encore en cours, la documentation lui soumise ne contient ni de détails, même sommaires, ni d'indications quant à la ventilation entre dépenses d'investissement et de fonctionnement.* ». M. Di Bartolomeo rétorque que cet élément n'a pas fait l'objet d'une discussion. Mme Aehm rappelle que M. Jean-Marie Halsdorf avait bel et bien soulevé certaines questions désignant le projet de « Vurwétztut » (sachet surprise).

M. Di Bartolomeo est d'accord pour affirmer que la collaboration entre la Défense et l'Armée était loin d'être optimale.

Même si la ComExBu ne se voit pas en mesure de dire avec certitude qui a raison, M. Di Bartolomeo est convaincu que la ComExBu dispose de suffisamment d'éléments pour tirer ses conclusions concernant ce projet et d'indiquer une manière de procéder pour les projets futurs. Il ne suffit pas de dire que « cela a toujours été fait comme cela ».

M. Gilles Roth (CSV) estime que les interlocuteurs de la ComExBu doivent quand même montrer du respect envers la Chambre des Députés. Il ne suffit pas que tout le monde donne son interprétation de faits, notamment parce qu'il est question de dépenses publiques. S'il y a eu une mauvaise gestion de fonds publics, il faut en déterminer les raisons.

M. Clement est d'avis que la Chambre des Députés se doit de se prendre au sérieux et de ne pas accepter qu'on lui présente des mensonges ou qu'on lui cache la vérité. A la rigueur, il n'est pas important qui a commis la faute, mais il serait important qu'une telle situation ne se présente plus. La ComExBu sera seulement en mesure de tirer des conclusions si elle est en possession d'éléments fiables et vrais. L'orateur défend avec véhémence l'idée de la commission (spéciale ou d'enquête) comme instrument pour confronter les différents orateurs

avec les faits qu'un autre invité a présentés. La seule conclusion qu'on a menti à la ComExBu prouve l'incapacité de la Chambre des Députés de jouer son rôle de premier pouvoir.

M. Halsdorf se rallie à cette constatation, soulignant que la ComExBu n'a pas été respectée, ni quant à la forme, ni quant au fond. En tant qu'ancien ministre de la Défense, M. Halsdorf ne comprend pas d'où vient le manque de communication entre le département de la Défense et l'Armée. Au vu des inconnus qui subsistent, M. Halsdorf s'exprime aussi en faveur d'une commission d'enquête.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) est d'avis que les conclusions que la ComExBu s'apprête de tirer seront suffisantes pour conclure les débats et souligner le rôle que joue la Chambre des Députés.

M. Wagner est d'avis qu'il faut confronter les interlocuteurs aux contradictions qui ont apparu au cours des exposés. Une commission d'enquête peut aussi se donner d'autres moyens qu'une simple commission parlementaire. Elle peut aussi demander aux témoins de témoigner sous serment. Le seul argument, qu'il ne faut pas abandonner le projet pour ne pas perdre l'argent qui est déjà investi, n'est pas concluant pour M. Wagner. Il estime par ailleurs que les représentants des institutions doivent tout faire pour garder la confiance du peuple.

M. Fernand Kartheiser (ADR) revient à la notion de « respect du Parlement » pour constater que le pouvoir législatif a déjà souffert face à la nécessité de réagir rapidement contre la pandémie.

Pour l'orateur les deux projets de loi concernant le projet LUXEOSys sont évidemment liés, ne serait-ce que parce que les mêmes instances sont concernées.

M. Kartheiser rappelle que c'est le Ministre de la Défense lui-même qui a approché la ComExBu en lui expliquant pourquoi la première enveloppe était insuffisante. Pour l'heure actuelle, il ne se voit pas en mesure de voir clair.

Mme Octavie Modert (CSV) rejoint les orateurs qui plaident en faveur du rôle renforcé de contrôleur des dépenses publiques.

M. Laurent Mosar (CSV) estime qu'il faut montrer au grand public que la Chambre est capable de se donner les moyens pour se forger une opinion. Il y a eu des commissions d'enquête au fil de l'histoire parlementaire. Les conclusions du rapport ont toujours contribué à renforcer le rôle de tous les députés, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition parlementaire. Un comportement ambigu nuit à la réputation de toute la Chambre.

Mme la Présidente formule les conclusions suivantes :

1. La ComExBu a entendu les explications et exposés de toutes les instances impliquées dans le dossier NAOS/LUXEOSys. Elle a établi un rapport retraçant le détail des éléments exposés.
2. Elle constate l'existence de contradictions dans les différents volets.
3. Elle ne se voit pas en mesure de contrôler la véracité des éléments exposés.
4. La commission n'est pas unanime sur la marche à suivre.
5. La majorité parlementaire propose d'émettre des recommandations et de clore le chapitre.
6. Les partis de l'opposition, tout en étant d'accord avec la rédaction de recommandations, se prononcent en faveur de l'instauration d'une commission d'enquête qui aurait pour mission de creuser davantage les contradictions ayant apparu au fil des entretiens.

7. Les recommandations que la commission formulera seront transmises au Gouvernement.

Les recommandations sont les suivantes :

- A l'avenir, les projets de réalisations ou acquisitions doivent être accompagnés de données chiffrées détaillées afin de permettre à la Chambre des Députés de se faire une meilleure image des travaux envisagés.
- Il faut que les études nécessaires pour analyser la faisabilité et les coûts prévisionnels des projets soient closes avant que la Chambre soit saisie du projet de loi en question.
- La ComExBu recommande vivement que la Chambre assure un suivi plus intensif du volet financier des grands projets, indépendamment du ministère qui est concerné. A l'heure actuelle, une telle procédure existe pour le suivi des grands travaux d'infrastructures. La ComExBu reçoit donc régulièrement les représentants de l'Administration des bâtiments publics, de l'Administration des ponts et chaussées, des CFL (Fonds ferroviaire) et du Fonds Belval. M. le Ministre de la Défense a lui-même suggéré que la procédure soit étendue aux grands projets Défense dont la Chambre est actuellement saisie.
- En ce qui concerne la communication et la coordination entre le Ministère qui a la Défense dans ses attributions, la Direction de la Défense du Ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Armée, la commission recommande vivement que soient constitués au niveau gouvernemental des groupes réunissant les personnes de ces instances ayant les compétences adéquates et le rang pour suivre des projets d'envergure.

* * *

Le secrétariat est chargé de formuler les recommandations. La Commission se réunira dans les meilleurs délais pour les approuver.

2. Divers

Mme la Présidente informe les membres de la commission que la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne, prévue pour le 16 novembre 2020 à 14.00 heures, aura lieu en visioconférence.

* * *

Luxembourg, le 9 novembre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm